



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 06/05/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi six mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 16 - Fonds de concours AA Eclairage public Mermoz\_Touraine\_Pyrenees

#### **Présents :**

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame ROBIN, Madame PERTHUIS, Monsieur SMYRACHA, Madame FOURNIER, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur BOUDON (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Monsieur OURABAH (donne pouvoir à Monsieur GERAUD), Monsieur DEL-FIORENTINO (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Monsieur ROUX (donne pouvoir à Madame RAMOND), Madame BONFANTI (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN)  
Monsieur KHERCHACHE (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de procurations :	05

Rapporteur : **Madame Aline TRUILHE**

## **I - Exposés des motifs**

Par délibération n° 37 du 11 juin 2015, l'Agglomération d'Agen a mis en place des fonds de concours applicables aux travaux d'éclairage public selon les modalités suivantes :

- Sur les profils urbains et semi urbains : fonds de concours à hauteur de 10% du montant global HT des travaux pour la prestation de base. Prise en charge totale par la commune des travaux réalisés au-delà de la prestation de base.
- Sur le profil rural : fonds de concours à hauteur de 50% du montant global HT des travaux. Cas dérogatoire : fonds de concours fixé à 10% dans le cas d'une voirie rurale disposant d'aménagements existants en habitat aggloméré comme des trottoirs, traversée de centre bourg ou continuité de cheminement d'un habitat aggloméré jusqu'à un arrêt de bus.

Des travaux vont être réalisés par l'Agglomération d'Agen sur la Rue Mermoz, la Rue de Touraine et le Square des Pyrénées. Ces travaux concernent l'éclairage public avec l'installation de 12 points lumineux Rue Mermoz, 13 points lumineux Rue de Touraine et 14 points lumineux Square des Pyrénées et sont donc soumis au versement d'un fonds de concours de 10%.

Je vous propose donc de valider la mise en œuvre de ces fonds de concours et notre participation financière de 10% sur les travaux des réseaux d'éclairage public :

**Rue Mermoz : 4 150.43€HT,**

**Rue de Touraine : 4 619.40€HT,**

**Square des Pyrénées : 4 889.21€HT.**

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu la délibération n° 37-2015 de l'Agglomération d'Agen actant la participation financière des communes sur les opérations d'éclairage public, par fonds de concours,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE de :**

**VALIDER** : notre participation financière, sous forme d'un fonds de concours de 10%, à verser à l'Agglomération d'Agen, pour les travaux des réseaux d'éclairage public Rue Mermoz, Rue de Touraine et Square des Pyrénées, comme ci-dessus détaillé.

**AUTORISER** : Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives au versement de ces fonds de concours.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
047-214700312-20190506-  
Imc1VR19\_38\_016-DE  
Date de télétransmission : 09/05/2019  
Date de réception préfecture : 09/05/2019

Monsieur Joël JOSEPH

SIGNE  
M. Christian Dézalos